

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) — PROFESSIONNELS (1)

LES JARDINS DE LUMIÈRE – Nicolas De Smedt – SIRET 915 114 490 00013
Nom commercial / activité : L'ATELIER DES SOLS - Nicolas De Smedt – Auto-entrepreneur
3 Corniche de la Suane, 83310 GRIMAUD – Tél. : 07 44 61 01 07 – Email : contact@latelierdessols.fr
RIB : 14690 00001 59001167408 92 - (« Le Prestataire ») - Version : 25/04/2026 – CGV Professionnels



1) Objet – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute prestation réalisée par le Prestataire pour un client professionnel, personne morale ou personne physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après « le Client »), notamment : diagnostic, observation, conseil, mise en place de protocoles, interventions sur site, apports, suivis, documents techniques, livrables, accompagnement, visites, reportings, essais et prestations connexes.

Elles constituent, avec le devis accepté et, le cas échéant, les conditions particulières convenues par écrit, le cadre contractuel de la relation entre les parties. En cas de contradiction, les conditions particulières ou le devis accepté prévalent sur les présentes CGV.

2) Formation du contrat – Devis – Commande

Le contrat est formé à la date de signature du devis par le Client, d'émission d'un bon de commande accepté par le Prestataire, ou de tout accord écrit non équivoque sur la prestation et son prix. Sauf mention contraire, les devis ont une durée de validité de 30 jours. Toute demande complémentaire, modification de périmètre, ajout de surface, ajout de livrable, nouvelle visite ou intervention supplémentaire pourra faire l'objet d'un devis, avenant ou ajustement distinct.

3) Nature des prestations – Obligation de moyens

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens, fondée sur un savoir-faire, des observations, des arbitrages techniques et des protocoles d'intervention. Le Client reconnaît que le sol, les végétaux, l'eau, les matériaux, les conditions climatiques, les contraintes d'accès et les usages du site constituent un ensemble vivant et variable.

En conséquence :

- aucun résultat chiffré n'est garanti ;
- aucune date de résultat n'est garantie ;
- les effets peuvent varier d'un site à l'autre, d'une période à l'autre et selon le respect des conditions d'intervention et de suivi ;
- les diagnostics, mesures et livrables ont une valeur d'évaluation, d'aide à la décision et de suivi, et non de promesse de performance certaine.

4) Prix – Détermination du prix – Validité

Sauf mention contraire, les prix sont exprimés en euros [HT / ou selon le régime fiscal applicable au Prestataire]. Lorsque le prix ne peut être déterminé à l'avance de manière forfaitaire, il est fixé par devis suffisamment détaillé, méthode de calcul, temps estimé, surface, complexité, accès, matériaux, déplacements, livrables et contraintes techniques. Sauf stipulation contraire, les prix sont établis sur la base des informations fournies par le Client et des conditions visibles ou déclarées lors de la préparation du devis. Sauf mention contraire, les devis ont une validité de 30 jours.

5) Conditions d'intervention – Accès – Préparation du site

Sauf mention contraire au devis, le prix est établi sur la base d'un chantier :

- accessible dans des conditions normales et sécurisées ;
- dégagé des obstacles majeurs ;
- avec zone de travail libre, réseaux et équipements signalés, et absence de danger apparent ;
- permettant une intervention cohérente au regard de l'objectif convenu.

Le Prestataire n'est pas tenu de réaliser, sauf chiffrage distinct :

- débroussaillage lourd ;
- évacuation massive de déchets ou encombrants ;
- terrassement important, nivellement structurel ou travaux de maçonnerie paysagère ;
- remise en état non prévue, reprise de réseaux, ou travaux annexes non mentionnés.

6) Variations – Contraintes techniques – Substitutions

Les matériaux, supports, intrants, consommables et modalités d'intervention peuvent dépendre des stocks, délais d'approvisionnement, contraintes techniques et conditions du site. En cas d'indisponibilité d'un matériau ou d'une contrainte imprévue ne remettant pas en cause l'objectif général de la prestation, le Prestataire peut proposer une adaptation, substitution ou solution fonctionnellement équivalente.

Si les conditions réelles du site diffèrent sensiblement de celles ayant servi au devis, le Prestataire peut :

- proposer un avenant ;
- ajuster les modalités d'intervention ;
- reporter l'intervention ;
- ou limiter la prestation à ce qui reste techniquement cohérent et sécurisé.

7) Météo – Humidité – Reports pour raisons techniques

Le Client reconnaît que certaines interventions peuvent devenir inadaptées, inefficaces ou contre-indiquées en cas de pluie, forte chaleur, vent, gel, sol détrempé, sécheresse sévère, défaut d'accès, coupure d'eau, contraintes de sécurité, ou toute condition rendant l'intervention incohérente au regard de l'objectif technique.

Le Prestataire se réserve le droit de reporter une intervention lorsque les conditions ne permettent pas une exécution sérieuse, sécurisée ou pertinente.

Ce report ne constitue pas un retard fautif ni un manquement contractuel.

8) Conditions de règlement

Sauf stipulation contraire au devis ou aux conditions particulières :

- acompte : 40 % à la commande, afin de réserver les dates et d'engager la préparation logistique et technique ;
- solde : payable comptant à réception de facture, sans escompte.

Toute condition particulière de paiement convenue entre les parties devra respecter les plafonds légaux applicables entre professionnels.

9) Retard de paiement – Pénalités – Indemnité forfaitaire

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et sans rappel préalable :

- l'exigibilité de pénalités de retard calculées sur la base du taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur, majoré de 10 points ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture impayée à l'échéance.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

10) Escompte

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf mention contraire expresse figurant au devis ou dans des conditions particulières acceptées par écrit.

11) Suspension – Non-paiement – Déchéance du terme

En cas de non-paiement à l'échéance, le Prestataire peut, après mise en demeure restée sans effet :

- suspendre toute intervention en cours ou à venir ;
- refuser toute nouvelle intervention, livraison ou remise de livrable ;
- exiger le règlement immédiat de toutes sommes échues ou à échoir au titre des prestations en cours ;
- conserver les acomptes versés à titre d'imputation sur les sommes dues, sans préjudice de ses autres droits.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) — PROFESSIONNELS (2)

12) Annulation – Report par le Client

Toute annulation ou report doit être notifié par écrit.

Sauf cas de force majeure dûment justifié :

- plus de 7 jours avant la date prévue : report sans frais hors dépenses déjà engagées ou matériaux déjà commandés ;
- entre 7 jours et 48 heures avant la date prévue : refacturation d'un forfait de réplanification de 150 € + matériaux commandés + frais engagés ;
- moins de 48 heures avant la date prévue ou absence du Client / impossibilité d'accès imputable au Client : 30 % du montant de l'intervention planifiée + matériaux commandés + frais engagés.

Les réservations de date, temps de préparation, déplacements, achats et immobilisations spécifiques peuvent être refacturés au Client lorsqu'ils ont été engagés pour son dossier.

13) Réception – Réserves – Conformité

La réception intervient à l'issue de l'intervention, ou, en cas de prestation fractionnée, à l'issue du dernier passage correspondant au périmètre convenu.

Toute réserve doit être formulée par écrit dans un délai de 48 heures ouvrées, avec éléments factuels à l'appui.

Les évolutions biologiques, agronomiques, hydriques ou structurelles postérieures, dépendant notamment de la météo, de l'arrosage, des usages du site, des interventions de tiers ou du respect des consignes, ne peuvent être assimilées à une non-conformité automatique.

14) Responsabilités – Réseaux – Déclarations du Client

Le Client est responsable de la déclaration, du signalement et de l'accessibilité des réseaux, installations et équipements présents ou enterrés, ainsi que de toute contrainte technique ou réglementaire connue de lui.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages résultant :

- d'un réseau, équipement ou obstacle non signalé ou non visible ;
- d'informations inexactes, incomplètes ou tardives fournies par le Client ;
- d'une intervention de tiers ;
- d'un événement extérieur, d'un cas de force majeure ou d'une contrainte imposée après devis.

Le Prestataire répond uniquement des dommages directs résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de la prestation, à l'exclusion des dommages immatériels, pertes d'exploitation, pertes de chance ou préjudices indirects.

15) Exclusions de prestation

Sauf mention expresse contraire au devis, sont exclus :

- la garantie de reprise des végétaux ;
- les traitements phytosanitaires ou apports non prévus ;
- les travaux de génie civil, terrassements lourds, maçonnerie paysagère, enlèvements massifs de déchets ;
- les travaux de réseaux, réparations cachées, reprisés structurelles et interventions d'urgence non prévues ;
- toute mission non explicitement décrite au devis.

16) Consignes Client – Conditions de validité du protocole

Le Client reconnaît que certaines prestations nécessitent le respect de consignes minimales après intervention.

Sauf mention contraire au devis, le Client s'engage notamment à :

- maintenir la zone conforme aux conditions de base communiquées ;
- ne pas perturber mécaniquement ou chimiquement la zone traitée sans accord préalable ;
- ne pas retirer, déplacer, mélanger ou recouvrir les couches, apports ou supports mis en place sans accord préalable ;
- informer le Prestataire de tout événement majeur affectant la zone concernée (travaux, fuite, inondation, modification d'arrosage, passage d'un autre intervenant, etc.).

À défaut, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'une variation de résultats, d'un ralentissement, d'une dégradation ou d'une rupture de trajectoire.

17) Confidentialité – Savoir-faire – Non-divulgaration

Les méthodes, séquences, compositions, arbitrages techniques, logiques opératoires, grilles d'analyse, contenus, documents internes et plus largement tout élément non expressément remis comme livrable standard constituent un savoir-faire confidentiel du Prestataire.

Sauf accord écrit préalable du Prestataire, le Client s'interdit :

- toute captation détaillée (photo, vidéo, enregistrement), reproduction, diffusion, transmission, publication, extraction, adaptation, duplication, réutilisation ou exploitation, directe ou indirecte, des informations ou contenus confidentiels ;
- toute tentative de reconstitution, d'imitation méthodique, d'analyse de reproduction ou de reconstruction du procédé, d'appropriation ou d'intégration des séquences, logiques, arbitrages, méthodes ou livrables dans une offre concurrente ou interne ;
- toute communication à un tiers, notamment paysagiste, prescripteur, concurrent, consultant, filiale, prestataire, réseau ou donneur d'ordre non autorisé.

Le Client limite l'accès aux seules personnes ayant besoin d'en connaître pour l'exécution du dossier et répond du respect de la présente clause par ses salariés, mandataires, préposés ou sous-traitants.

Tout élément identifié comme confidentiel devra, à la demande du Prestataire, être restitué, supprimé ou détruit sans délai. La présente clause s'applique pendant la relation contractuelle et pendant 5 ans après sa fin.

18) Propriété intellectuelle – Usage des livrables

Les documents, textes, tableaux, fiches, photos, schémas, rapports, trames, livrables et contenus originaux du Prestataire sont protégés par le droit d'auteur et demeurent sa propriété exclusive.

Sauf stipulation contraire écrite, le Client bénéficie d'un droit d'usage interne, non exclusif, non transférable et limité au site, au dossier ou à l'opération concernée.

Les livrables ne peuvent être réutilisés, cédés, diffusés, reproduits, adaptés, publiés, revendus, transmis à des tiers ou utilisés pour d'autres sites, d'autres clients ou d'autres appels d'offres sans accord écrit préalable du Prestataire.

19) Références chantier – Photos

Sauf opposition écrite préalable du Client, le Prestataire peut utiliser, à titre de référence commerciale, des photos non identifiantes du chantier, ainsi que la description générale non confidentielle de l'opération, à l'exclusion des informations couvertes par la clause de confidentialité.

20) Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français, incluant notamment intempéries exceptionnelles, restrictions administratives, pénuries, grèves extérieures, sinistres, indisponibilité subie de ressources essentielles, impossibilité d'accès ou événement extérieur irrésistible. Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement, sans pénalité pour la partie empêchée.

21) Données

Les données échangées dans le cadre de la relation commerciale sont utilisées pour l'exécution de la prestation, la gestion administrative, la facturation, le suivi et l'archivage du dossier, dans les limites des obligations légales et contractuelles applicables.

22) Droit applicable – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront d'abord une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes dans les conditions du droit commun, sauf clause particulière de compétence valablement convenue entre professionnels.

23) Acceptation

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve par la signature du devis, du bon de commande, de la commande écrite ou de tout commencement d'exécution accepté.

Fait à [lieu], le [date]

Signature / cachet du Client :